

Conseil Municipal

Le lundi 7 janvier 2019, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle. MM. ASSADET Alain, BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline.

Absent excusé ayant délégué pouvoir : M. AUDIOT Francis *ayant délégué pouvoir à Mme BARDELOT Nicole.*

Secrétaire de séance : Mme LAUGERAT Odile.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

INDEMNITES DIVERSES : Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer les indemnités du Maire, des Adjointes et du conseiller municipal ayant reçu délégation de fonction. Ces indemnités resteront fixées à 31,365 % de l'indice maximal de la fonction publique pour le Maire, à 9,43 % de l'indice maximal de la fonction publique pour les Adjointes et à 4,05 % de l'indice maximal de la fonction publique pour le conseiller municipal ayant reçu une délégation.

Les indemnités annuelles des régisseurs sont reconduites à l'unanimité. Celles versées aux agents affectés à la voirie sont reconduites à la majorité des membres présents moins 1 voix contre et 2 abstentions.

MAISON MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE : le Maire fait part au Conseil Municipal des démarches engagées à ce jour concernant le projet de construction d'une maison médicale pluridisciplinaire et les demandes de financement en cours.

SUBVENTION VOYAGES COLLEGE D'HENRICHEMONT : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation aux trois voyages organisés par le Collège d'Henrichemont auxquels participeront 32 enfants de Menetou-Salon.

INTEGRATION D'ALLOUIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de nouvelle composition du Conseil Communautaire après l'intégration d'Allouis, fixé à 47 sièges, à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au renouvellement général des Conseils Municipaux en mars 2020.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjointe chargée de l'animation et des associations fait part de la bonne distribution de la dernière édition du Bulletin Municipal dans tous les foyers. Son coût reste identique à celui de l'an passé. Elle rappelle les diverses animations prévues pour ce début d'année à savoir : l'enregistrement du jeu radiophonique « 1000 euros » qui aura lieu le samedi 19 janvier à 14 h 00 au Centre d'Accueil, la réunion publique sur la participation citoyenne le 1^{er} février à 18 h 30 au Centre d'Accueil, la balade thermographique le vendredi 15 février à 18 h 00 suivie d'une conférence toujours au Centre d'Accueil.

L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse fait part au Conseil Municipal du bon déroulement des animations de fin d'année aussi bien à l'accueil périscolaire qu'au Centre d'Accueil (restaurant scolaire et accueil périscolaire) et pour les écoles. Le remplacement du personnel actuellement en congé maladie est évoqué.

L'adjoint chargé de la voirie et des bâtiments communaux donne connaissance du résultat des comptages de véhicules et de leur vitesse sur la voie communale n° 8 (de la rue de la nouvelle station d'épuration aux Augerats et vice et versa) ainsi que sur la route de Bourges (de la place de l'église au carrefour des Quatre Routes et dans l'autre sens également).

La commission de la voirie sera convoquée prochainement pour étudier ces résultats et proposer des solutions aux excès de vitesse constatés. Le projet de sécurisation de la route de Bourges se poursuivra comme prévu par la mise en place d'une nouvelle expérimentation en mars prochain.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire informe l'assemblée du don du Prince d'Arenberg pour la décoration de la Commune pour les fêtes de Noël.

Le Conseil Municipal décide de prévoir les diverses manifestations dont les frais d'organisation seront imputés à l'article 6232 du budget communal 2019.

Séance levée à 21 h 45